

Question on lot 1

Question 1: *Relating to Pricing Schedule Lot 1 Item 1.1.4 – Weighting factor is indicated as 0. Is this correct?*

Answer:

As specified in point 1.1.4 (p. 33), this item shall not be taken into account in the calculations relating to the award criteria for this lot. The weighting coefficient indicated in the price schedule will therefore be zero.

Questions sur le lot 2

Question 1: *Offre financière, concernant le point 5.16, pouvez-vous détailler ce que ce point comprend exactement afin de pouvoir chiffrer au mieux ? Comprend-il tout l'équipement technique et toutes les ressources humaines nécessaires à la réalisation du 5.16 ?*

Réponse:

Il s'agit d'effectuer un enregistrement audio des débats. Les coûts relatifs au poste 5.16 du bordereau de prix ne faisant pas partie des tâches centrales, il devra inclure l'équipement technique et les ressources humaines nécessaires à sa réalisation.

Question 2: *Offre financière, concernant le point 5.17, pouvez-vous détailler ce que ce point comprend exactement afin de pouvoir chiffrer au mieux ? Comprend-il tout l'équipement technique et toutes les ressources humaines nécessaires à la réalisation du 5.17 ?*

Réponse:

Il s'agit d'assurer une retransmission en ligne sur site internet des débats. Les coûts relatifs au poste 5.17 du bordereau de prix ne faisant pas partie des tâches centrales, il devra inclure l'équipement technique et les ressources humaines nécessaires à sa réalisation.

Questions sur le lot 4 – Bordereau de prix

Question 1: *Pour les postes 6.1.1, 6.2.1 et 6.3.1, il nous est demandé d'appliquer un coefficient selon la durée de location. Cependant il est impossible de renseigner cette information sur base d'une seule ligne. Doit-on créer plusieurs lignes, une pour le Jour 2, une pour le Jour 3, une pour le jour 4, etc. et si oui jusqu'à combien de jours ? Toutes ces lignes sont-elles par ailleurs pondérées à 30 ?*

Réponse: le soumissionnaire peut créer plusieurs lignes pour les postes précités en fonction de la durée de la location. En principe la location ne dépassera pas cinq jours. On appliquera une pondération de 30 sur la moyenne de ces lignes.

Question 2: *La dernière ligne (pourcentage de frais de gestion) est-elle considérée comme le poste 8 ? Confirmez-vous qu'aucun coefficient de pondération n'est appliqué à ce poste ?*

Réponse: Le pourcentage de frais de gestion se rapporte aux points 3.2 et 3.3 des spécifications techniques. Il s'agit des produits et/ou services pour lesquels il n'est pas possible de fournir un prix, en raison des fluctuations du marché et la nature de dépense et par conséquent, qui font l'objet de prospections de marché. Le pourcentage, couvrant les frais de gestion du soumissionnaire, sera appliqué sur le coût total de ces produits ou services et aucun coefficient de pondération n'est appliqué.